

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

**Nombre de Conseillers**

- en exercice 13
- présents 09
- votants 12
- (dont 3 procurations)
- Excusés 3
- Absent 1

Séance du 20 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire.

Date de la convocation : 14 novembre 2025  
Date d'affichage : 14 novembre 2025

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Serge BARBASTE ; René ALIÈS ; Vincent COUSINIÉ ; Thierry CALS ;  
Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; Sandrine EPIPHANE

Excusés : Mme Marie-Christine LAURES (procuration à Mme Christiane MADAULE) ; Mme Nathalie FAUGERAS (procuration à Mme Jocelyne GALINIER) ; M Jean-Claude BARRAILLÉ (procuration à M Serge BARBASTE)

Absent : M Christophe BRENAC

Mme Jocelyne GALINIER a été désignée secrétaire de séance

**Modification du Plan de financement  
Opération – construction d'un local technique**

Lors du conseil municipal du 11 février 2025, nous avons délibéré sur les opérations d'investissement (délibération n°11012025\_01). Le dossier concernant l'opération « construction d'un local technique » n'a pas été retenu, dans les programmes de l'état, au niveau DETR.

Lors du conseil du 23 septembre 2025, après concertation le choix d'une structure métallique a été retenu.

Dès lors, Nous avons demandé une réactualisation des devis pour adresser une nouvelle demande de subvention auprès de la Préfecture pour 2026.

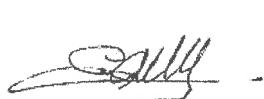
Il conviendrait d'établir un nouveau plan de financement.

Dossier N° 1 – rénovation des bâtiments communaux  
Montant 45 130,00 € HT HT €

DETR 35% (aide souhaitée)	15 795,50 €
Département 20% (aide souhaitée)	9 026,00 €
Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet 22,50%	10 154,25 €
Auto-financement	10 154,25 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 voix par procuration) la modification du plan de financement de ce programme comme ci-dessus énoncé.

Mme Jocelyne GALINIER  
Secrétaire de Séance



Francis MATHIEU  
Maire




Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures